



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 20 décembre 2016 de 13 h 10 à 13 h 30.

SONT PRÉSENTS : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef - Représentation
M^{me} Louise Nepton, directrice générale – congé maladie

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion régulière du 29 novembre 2016
 - 3.1.2 Réunion spéciale du 14 décembre 2016
 - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 4.1 Minashtuk - Prolongation de la caution pour le financement avec Desjardins
5. Droits et protection du territoire
 - 5.1 Programme d'aide à la pratique d'ilnu aitun
 - 5.2 Consultation fédérale sur l'examen des processus environnementaux et réglementaires
 - 5.3 Loi sur la gestion des Terres (LGTPN)
6. Patrimoine et culture
 - 6.1 Programme Initiatives langues autochtones 2017-2018

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

7. Santé et mieux-être collectif
 - 7.1 Jeux autochtones interbandes (JAIB) 2017 à Wemotaci
 - 7.2 Entente de financement - Prévention jeunesse
8. Infrastructures et services publics
 - 8.1 Entente de financement - Initiative de stages en habitation - SCHL et ajout au plan d'effectifs 2016-2017
 - 8.2 Révision annuelle des programmes d'habitation 2017-2018 et de la ventilation budgétaire
 - 8.3 Plan de mesures d'urgence de Mashteuiatsh – mise a jour
9. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du Chef Dominique, la vice-chef M^{me} Marjolaine Étienne assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 29 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2016

Le procès-verbal est adopté sans modification.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

COMITÉ DU DOMAINE –KATERI –SOUPER DE NOËL

RÉSOLUTION N° 6581

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives à portée sociale du milieu;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde une importance particulière à la situation des aînés de la communauté;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu une invitation et demande de contribution de la part du Comité du Domaine Kateri de Mashteuiatsh dans le cadre de leur souper de Noël;

CONSIDÉRANT que le coût unitaire d'un repas dans le cadre de cet évènement se chiffre à 18 \$.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de 4 repas au montant total de 72 \$ dans le cadre du souper de Noël pour les résidents du Domaine Kateri.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

FESTIVAL DE LA GOURGANE D'ALBANEL

RÉSOLUTION N° 6582

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives régionales d'envergure auxquelles participent des Pekuakamiulnuatsh;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est sollicité par les organisateurs de l'activité « L'envolée des montgolfières » organisée dans le cadre du Festival de la gourgane d'Albanel afin d'autoriser l'atterrissage d'urgence de montgolfières dans le cadre de cette activité.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'atterrissage d'urgence de montgolfières dans la communauté de Mashteuiatsh, du 28 au 30 juillet 2017, dans le cadre de l'activité « L'envolée des montgolfières » du Festival de la gourgane d'Albanel.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

FONDATION DU CENTRE MARIA-CHAPDELAINE

RÉSOLUTION N° 6583

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir des organisations régionales d'importance œuvrant dans le domaine de la santé;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par la Fondation Centre Maria-Chapdelaine dans le cadre de sa quinzième campagne de financement;

CONSIDÉRANT que la Fondation Centre Maria-Chapdelaine a pour mission d'établir, d'organiser, de maintenir, d'administrer et de développer des fonds pour l'amélioration des soins, l'excellence de l'enseignement et l'avancement de la recherche en général, et, en particulier, à l'hôpital Dolbeau-Mistassini et pour le CLSC et CHSLD de Mistassini et Normandin.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 200 \$ à la Fondation Centre Maria-Chapdelaine dans le cadre de sa campagne de financement 2016-2017.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

4. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

4.1 MINASHTUK – PROLONGATION DE LA CAUTION POUR LE FINANCEMENT AVEC DESJARDINS

RÉSOLUTION N° 6584

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme priorité de développer des stratégies spécifiques pour les ressources naturelles, particulièrement pour l'énergie, les mines et la forêt;

CONSIDÉRANT que le projet de minicentrale de la Société en commandite Minashtuk cadre bien dans la stratégie de développement du créneau des énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT qu'en juillet 2016, la Caisse Centrale Desjardins du Québec a autorisé un décaissement temporaire au montant de 11 800 000 \$ en faveur de Minashtuk pour le rachat des parts d'Hydro-Québec conditionnel à l'acceptation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de cautionner ce financement à la hauteur de 8 000 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en garantie du décaissement temporaire susmentionné, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a consenti à la Caisse un cautionnement spécifique jusqu'à concurrence d'un montant de 8 000 000 \$, avec en plus les frais et intérêts sur cette somme, lequel cautionnement est supporté par un placement du même montant sous forme de certificat de dépôt ou de bons du trésor;

CONSIDÉRANT que le décaissement temporaire vient à échéance le 31 décembre 2016 et que la Caisse et Minashtuk souhaitent renouveler et prolonger le décaissement temporaire pour une période additionnelle de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande de la Caisse Centrale Desjardins du Québec et de Minashtuk, soit de réitérer le cautionnement spécifique de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan jusqu'à concurrence d'un montant de 8 000 000 \$, avec en plus les frais et intérêts sur cette somme, pour une



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

période additionnelle de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, de même que les garanties qui le supportent;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction – Développement des relations humaines et administration à signer tous les documents nécessaires à la prolongation du cautionnement demandée.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

5. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

5.1 PROGRAMME D'AIDE À LA PRATIQUE D'ILNU AITUN

RÉSOLUTION N° 6585

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend assurer le respect, la protection et la continuité des droits ancestraux, y compris le titre ilnu, des Pekuakamiulnuatsh sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite favoriser l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans le cadre de ses orientations et priorités, a pour mission d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le Programme de prêts pour l'achat d'équipements et de matériaux pour l'occupation du territoire offre des mesures de soutien pour l'achat d'équipement léger pour la pratique d'ilnu aitun sur Tshitassinu, afin de contribuer à la transmission culturelle des Pekuakamiulnuatsh pour les générations présentes et futures;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que l'actuel Programme d'aide aux trappeurs et de soutien aux aînés ne permet plus de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh.

IL EST RÉSOLU d'adopter le Programme de prêts pour l'achat d'équipements et de matériaux pour l'occupation du territoire en remplacement du Programme d'aide aux trappeurs et de soutien aux aînés tel que proposé par la direction - Droits et protection du territoire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction - Droits et protection du territoire à titre de gestionnaire du Programme de prêts pour l'achat d'équipements et de matériaux pour l'occupation du territoire.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

5.2 CONSULTATION FÉDÉRALE SUR L'EXAMEN DES PROCESSUS ENVIRONNEMENTAUX ET RÉGLEMENTAIRES

RÉSOLUTION N° 6586

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre ilnu, la langue et la culture ainsi que les intérêts et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que les Pekuakamiulnuatsh détiennent toujours des droits ancestraux y compris le titre ilnu conférant l'obligation aux gouvernements de nous consulter et de nous accommoder;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se fait un devoir d'analyser chacune des consultations afin d'évaluer les impacts potentiels de façon générale sur les droits et intérêts des



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Pekuakamiulnuatsh, et de façon plus spécifique sur la pratique d'ilnuaitun;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral entame un examen des processus environnementaux et réglementaires et qu'il sollicite la participation des peuples autochtones à cet exercice;

CONSIDÉRANT que les Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutashkuan, sont regroupées ensemble pour déposer une demande d'aide financière auprès de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour participer à la consultation fédérale sur l'examen des processus environnementaux et réglementaires;

CONSIDÉRANT que la direction - Droits et protection du territoire a collaboré à l'élaboration de mémoires communs avec les deux autres Premières Nations des Innus d'Essipit et de Nutashquan concernant la consultation fédérale sur l'examen des processus environnementaux et réglementaires.

IL EST RÉSOLU d'appuyer le dépôt des mémoires suivants, présentés par la direction - Droits et protection du territoire, dans le cadre de la consultation fédérale sur l'examen des processus environnementaux et réglementaires :

1. L'examen des processus d'évaluation environnementale, déposé le 23 décembre 2016 au comité « Examen des processus d'évaluation environnementale »;
2. L'examen de la Loi sur les pêches, déposé le 30 novembre 2016 au comité permanent des pêches et des océans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction - Droits et protection du territoire à signer les correspondances, ainsi que tous autres documents relatifs à l'examen de ces processus environnementaux et réglementaires, s'il y a lieu.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

5.3 LOI SUR LA GESTION DES TERRES (LGTPN)

RÉSOLUTION N° 6587

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, désire développer ses propres lois pouvant répondre aux besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a choisi d'adhérer à l'Accord-Cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations et que cette adhésion est l'amorce d'un processus qui nous mènera vers une forme plus élaborée et autonome de gestion des terres et de l'environnement sur Ilnu Assi;

CONSIDÉRANT que le 23 mai 2012, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé le plan relatif au processus d'approbation communautaire conformément à l'Accord-cadre et à la Loi sur la gestion des terres;

CONSIDÉRANT que le plan relatif au processus d'approbation communautaire devait être complété au 16 décembre 2016, mais que les travaux ainsi que les consultations prévues par notre Première Nation ne seront pas complétés à cette date;

CONSIDÉRANT que l'article 5.1 du plan relatif au processus d'approbation communautaire permet à la Première Nation de demander une prolongation de cet accord;

CONSIDÉRANT que le processus référendaire devrait être modifié par le Conseil Consultatif des Terres avant la poursuite des travaux par notre Première Nation;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, reconferme son engagement à poursuivre les activités de développement conformément à l'Accord-Cadre pour obtenir l'approbation du code foncier.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction - Droits et protection du territoire à demander une prolongation du délai jusqu'au 31 mars 2018 pour finaliser les activités prévues à l'Accord-Cadre relatif au processus d'approbation communautaire et à la Loi sur la gestion des terres.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

6. PATRIMOINE ET CULTURE

6.1 PROGRAMME – INITIATIVES LANGUES AUTOCHTONES 2017-2018

RÉSOLUTION N° 6588

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans le cadre de ses orientations et priorités, a pour mission d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan considère important de soutenir les actions visant la transmission culturelle et linguistique;

CONSIDÉRANT que la direction – Patrimoine et culture a pour mission notamment d'assurer la coordination et le déploiement des actions nécessaires à la sauvegarde, la revitalisation, la transmission et la promotion de la langue et de la culture des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté une Politique d'affirmation culturelle signifiant un positionnement visible sur la priorisation et le rayonnement de la culture et de la langue, ainsi que du shashish nehlueun;

CONSIDÉRANT que le projet Nehlueun nitaimun – ma langue contribue à la sauvegarde et revitalisation du nehlueun, enjeu prioritaire identifiée dans la Politique d'affirmation culturelle;

CONSIDÉRANT la précarité de la langue et l'impact majeur des pensionnats autochtones sur le nehlueun;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera et favorisera les liens intergénérationnels en lien avec les efforts de maintien et de transmission linguistiques et culturels;

CONSIDÉRANT que la direction – Patrimoine et culture a déposé à Patrimoine canadien une demande de financement dans le cadre du Programme Initiative des langues autochtones – programme des autochtones pour 2017-2018 totalisant 201 018 \$ pour le projet Nehlueun nitaimun – ma langue.

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de financement dans le cadre du programme « Initiative des langues autochtones (ILA) – programmes des autochtones » pour 2017-2018 et d'autoriser la direction - Patrimoine et culture à signer, pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tous les documents relatifs à la demande et l'entente de financement adressés au ministère Patrimoine Canadien dans le cadre du Programme Initiative des langues autochtones – Programme des autochtones pour le projet Nehlueun nitaimun – ma langue.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

7. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

7.1 JEUX AUTOCHTONES INTERBANDES (JAIB) À WEMOTACI

RÉSOLUTION N° 6589

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que dans ses orientations et priorités 2013-2017, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage dans la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la santé en général des Pekuakamiulnuatsh en considérant les déterminants sociaux pour une communauté durable et en santé;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan considère fondamental le développement des activités de loisirs et de sports des jeunes Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire contribuer à la promotion des saines habitudes de vie, entre autres, par un mode de vie actif auprès des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la communauté de Wemotaci sera l'hôte des jeux autochtones interbandes (JAIB) du 3 au 12 juillet 2017.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction – Santé et mieux-être collectif à créer un poste à demi temps de coordonnateur de la délégation locale des JAIB jusqu'au 31 mars 2017 et à temps complet jusqu'au 4 août 2017;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les athlètes contribuent à un montant de 30 \$ pour signifier leur intérêt à participer;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de défrayer l'excédent des coûts de l'inscription des athlètes aux Jeux autochtones interbandes (JAIB) de Wemotaci, leurs vêtements et leur transport pour un montant total approximatif de 32 600 \$ provenant des Fonds autonomes selon la répartition suivante : 16 300 \$ - volet culturel, 16 300 \$ - volet communautaire.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

7.2 ENTENTE DE FINANCEMENT – PRÉVENTION JEUNESSE

RÉSOLUTION N° 6590

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la direction - Santé et mieux-être collectif, en collaboration avec la direction - Sécurité publique, a déposé un projet dans le cadre du programme Prévention Jeunesse du ministère de la Sécurité publique du Québec pour 2016-2019;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite collaborer à la mise en œuvre de Prévention Jeunesse 2016-2019 dans sa communauté, en soutenant un projet visant la coordination d'actions concertées des partenaires qui a pour but de prévenir ou de contrer un problème particulier ayant un enjeu de sécurité pour les jeunes de la communauté;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, représenté par le ministre de la Sécurité publique et le ministre responsable des Affaires autochtones proposent la signature d'une entente de financement au montant de 125 000 \$ annuellement pour les années financières 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique nous assure de sa volonté à rendre la reddition de compte la plus simple et la plus allégée possible.

IL EST RÉSOLU d'approuver la signature de l'entente de financement Prévention Jeunesse 2016-2019 entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable des Affaires autochtones et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction - Santé et mieux-être collectif à signer tout autre document relatif à ce projet.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

8. INFRASTRUCTURES

8.1 ENTENTE DE FINANCEMENT - INITIATIVE DE STAGES EN HABITATION – SCHL ET AJOUT AU PLAN D'EFFECTIFS 2016-2017

RÉSOLUTION N° 6591

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dans le cadre du programme Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits, a octroyé un budget supplémentaire au montant de 6 090 \$ pour une période de douze semaines se terminant au plus tard le 15 mars 2017;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à parrainer un jeune autochtone âgé entre 15 et 30 ans, qui ne reçoit pas de prestation d'assurance-emploi et qui n'a pas un autre emploi pendant la période de stage.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'amendement de l'entente avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits au montant total de 22 330 \$ et d'autoriser la direction – Infrastructures et services publics à signer l'entente et les autres documents afférents.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

8.2 RÉVISION ANNUELLE DES PROGRAMMES D'HABITATION 2017-2018 ET DE LA VENTILATION BUDGÉTAIRE

RÉSOLUTION N° 6592

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que les programmes d'habitation sont révisés annuellement;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que des budgets sont disponibles pour offrir les programmes d'habitation 2017-2018 dans le budget de base en immobilisations et dans le fonds d'investissement en habitation;

CONSIDÉRANT que la ventilation budgétaire 2017-2018 est comparable à celle approuvée en 2016-2017.

IL EST RÉSOLU d'approuver les programmes d'habitation 2017-2018 énumérés ci-dessous :

- Accompagnement et soutien en matière d'habitation;
- Garantie de prêt;
- Accès à la propriété : volet Nimanikashin et volet Nimanikakun;
- Rénovation et PAREL;
- Soutien aux promoteurs;
- Logements communautaires et Domaine Kateri;
- Intergénérationnel;
- Réparations d'urgence;
- Adaptation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver le budget de 753 000 \$ pour les programmes d'habitation 2017-2018 selon la ventilation budgétaire proposée ci-dessous :

Répartition du budget annuel alloué de 356 000 \$ provenant des immobilisations :

- Programme d'accès à la propriété : 266 000 \$ (volet Nimanikashin);
- Programme de rénovation : 90 000 \$.

Répartition du budget de 397 000 \$ provenant du fonds d'investissement – Habitation :

- Programme d'accès à la propriété : 160 000 \$ (volet Nimanikakun);
- Programme de soutien aux promoteurs : 192 000 \$;
- Programme intergénérationnel : 30 000 \$;
- Programme de réparations d'urgence : 7 500 \$;
- Programme d'adaptation : 7 500 \$.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST DE PLUS RÉSOLU que dans l'éventualité où il reste des budgets dans les programmes financés à même les immobilisations, ces fonds pourront être affectés au programme Nimanikakun, et ce, dans le but de répondre à l'ensemble des demandes.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

8.3 PLAN DE MESURES D'URGENCE DE MASHTEUATSH – MISE À JOUR

RÉSOLUTION N° 6593

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan constitue l'autorité responsable de la santé et de la sécurité des personnes sur le territoire de la communauté de Mashteuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire mettre à jour le Plan de mesures d'urgence (PMU) afin de s'assurer que la communauté soit prête en cas de sinistre ou d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'une saine gestion des mesures d'urgence nécessite une bonne planification et préparation, la mise à jour régulière du PMU ainsi que la formation de l'équipe d'urgence.

IL EST RÉSOLU d'approuver la mise à jour du plan de mesures d'urgence incluant le plan de formation et le plan de simulation d'urgences ainsi que la liste des représentants de l'équipe d'urgence en cas de sinistre;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer la direction – Infrastructures et services publics à titre de coordonnateur local en gestion des urgences et de confirmer la composition du Comité de planification des mesures d'urgence qui inclut la direction générale et les directions stratégiques et fonctionnelle de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

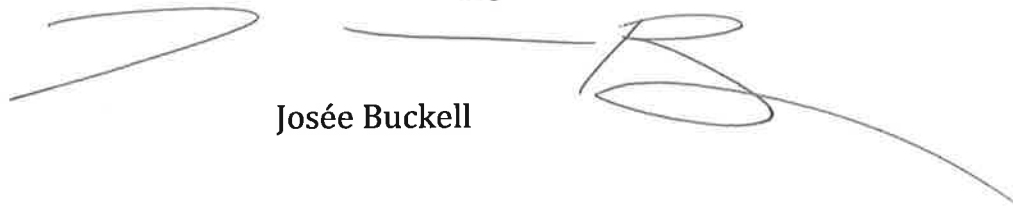
RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 30, proposée par M. Stéphane Germain appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell